

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Responsabilités et obligations du CNJF	3
3.	Caractéristiques générales de l'infrastructure.....	3
4.	Besoins techniques spécifiques	4
5.	Besoins pour le jury	5
6.	Besoins en ressources humaines	5
7.	Proposition de méthodologie et des rendus des livrables	6
8.	Rétroplanning.....	7
9.	Considérations finales	7

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

1. Préambule

Ce cahier des charges recense les besoins en matériel, ressources humaines, technique et infrastructures. Une Réglementation générale et une Réglementation spécifique sont établies pour chaque concours.

2. Responsabilités et obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :

- l'accueil, l'hébergement et la restauration ;
- le transport local ;
- un centre des médias ;
- les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture, de clôture ;
- le service médical ;
- la sécurité ;
- les assurances sur le territoire ;
- la promotion des Jeux de la Francophonie sur son territoire national ;
- l'accréditation ;
- la billetterie ;
- le protocole des Jeux.

Le CNJF doit mettre à disposition les infrastructures et le matériel technique qui répondent aux normes internationales. Le CNJF doit assurer les ressources humaines qualifiées pour l'encadrement des sites et des concours culturels.

a. Manuel technique

Un manuel technique du concours Danse de création sera publié deux (2) mois avant les Jeux ainsi que le programme par le Responsable du concours Danse de création.

b. Montage

Le CNJF est responsable :

- de la mise en place des équipes ;
- des montages techniques.

c. Catalogue

L'édition d'un catalogue sur toutes les disciplines artistiques sera réalisée à la fin des Jeux.

Ce catalogue doit être, en version numérique, illustré de visuels en haute définition. Il sera un outil de promotion et de référence pour les Jeux de la Francophonie et pour les artistes.

La même grille doit être appliquée par discipline pour les artistes dans un souci d'uniformisation et de clarté.

Ce catalogue comportera une introduction présentant le volet culturel des Jeux de la Francophonie dans l'Etat ou gouvernement hôte par les autorités de l'OIF/CIJF à Paris et celles de l'Etat ou gouvernement hôte. Il sera ensuite divisé en diverses sections, reprenant toutes les disciplines artistiques représentées dans l'Etat ou gouvernement hôte.

L'engagement d'un graphiste et d'un photographe est nécessaire pour l'édition de ce catalogue.

3. Caractéristiques générales de l'infrastructure

Pour la tenue du concours, mise à disposition :

- D'une salle de spectacle d'une jauge d'environ 1 000 places assises ;
- D'un plateau scénique équipé d'un plancher et d'un tapis de danse de dimensions d'au moins 12m d'ouverture, 12m de profondeur et de 9m de hauteur sous la grille de perches ou de ponts

- lumière ;
- D'un écran de projection de grande taille ;
- De loges meublées avec toilettes et douches pour accueillir au moins 10 artistes ;
- D'un parc de matériel technique (son, éclairage, audiovisuel) aux standards récents.

Le plateau

Les caractéristiques du plateau sont les suivantes :

- 12m d'ouverture minimum au cadre ;
- 12m de profondeur minimum hors proscénium ;
- Hauteur sous perches 9m minimum ;
- Plateau équipé d'une perche tous les 60cm sur toute la profondeur ;
- Écran de projection fond de scène de grande taille ;
- Système de perches informatisées ou contrebalancées, obligatoires ;
- Ensemble de rideaux de scène complet pour un pendrillonnage à l'italienne ou à l'allemande (pendrillons noirs) ;
- Frises, fond de scène, rideau d'avant- scène ;
- Possibilité de 5 plans de pendrillons si pendrillonnage à l'italienne ;
- Accès direct au plateau ou quai de déchargement ;
- Circulations lointain cour et jardin obligatoires ;
- Tapis de danse sur toute la surface de la scène.

Les loges

6 loges accessibles facilement, à proximité de la scène, pouvant accueillir un groupe de 10 personnes, avec toilettes et douches avec eau chaude et froide, climatisation ou chauffage, réfrigérateurs, boissons, grignotage pour les artistes.

L'atelier technique de décor

Un atelier technique de décor près de la salle de spectacle, dédié aux rangements du matériel technique, au stockage des éléments de scénographie des spectacles, en amont, pendant et après la représentation.

La salle de répétitions et d'ateliers de danse

Salle de répétitions de grande dimension (surface supérieure à 140 m² chacun), équipés d'un plancher adapté et de tapis de danse.

4. Besoins techniques spécifiques

a. Matériel (éclairage, sonorisation, vidéo, plateau, salles ou plein air)

- Éclairage
 - 10 projecteurs asservis à effets (LED).
 - 10 projecteurs asservis Wash (LED).
 - 10 projecteurs à effets spéciaux.
 - 10 découpes type : Juliat 714S.
 - 10 découpes type : Juliat 614 SX?
 - 10 projecteurs Fresnel 2 KW.
 - 20 projecteurs PC 1 KW.
 - 20 projecteurs PAR à LED.
 - Console lumière adaptée type : GrandMa 2.
 - Câblage nécessaire et suffisant.
 - Puissance électrique indépendante minimum : 125A tri + T+ N.
 - Groupe électrogène de secours en fonction, obligatoire.

- Sonorisation
 - Matériel de diffusion adapté à la salle de qualité type : L-Acoustics.
 - Équipement retour musiciens type : Hear Monitor.
 - Console façade et retour type : Yamaha CL5.
 - Kit de microphones adapté.
 - Système d'interphones multipostes filaires et HF.
 - Kit de câblage nécessaire et suffisant.
 - Puissance électrique indépendante minimum : 32A tri + T + N.
- Vidéo
 - 2 vidéos projecteurs 20 000 lumens type : Barco ou Christie ;
 - Système informatique adapté et performant. Matériel neuf.

b. Besoins spécifiques pour les artistes

Pour que les artistes puissent se préparer et se produire de manière optimale, ils auront besoin de :

- Un scénographe et des accessoires de scène à construire sur place ;
- Un couturier + machine à coudre pour adapter et à retoucher les costumes ;
- Un espace de répétition équipé de tapis de danse, de miroirs pour qu'ils puissent continuer à travailler avant leur passage au concours ;
- Un système d'éclairage, de sonorisation de qualité pour diffuser leur musique de manière claire et puissante pendant leur performance ;
- Des loges ou des espaces de préparation et de changement, avant et pendant le spectacle.

c. Autres matériels

Lumière et son dans les salles de répétitions et d'ateliers de danse :

- Matériel de lumière (bonne luminosité) adapté à la salle ;
- Matériel de diffusion de son adapté à la salle.

5. Besoins pour le jury

La salle de réunion doit être équipée de :

- 1 grande table, 10 sièges ;
- 1 bureau avec 1 ordinateur + connexion internet ;
- 1 imprimante couleur avec papier ;
- Carnets de notes ou tablettes numériques, papier, stylobilles, fiches d'évaluation ;
- Des places réservées pour les membres du jury dans la salle de spectacle
- Boissons, gobelets, poubelles ;
- Voitures.

Afin de garantir une évaluation professionnelle et équitable des performances des participants, le jury aura besoin de l'impression du dossier technique et de la fiche d'évaluation sur chaque groupe et spectacle en compétition (note d'intention du spectacle, distribution, durée, biographie du chorégraphe ...).

6. Besoins en ressources humaines

Le CNJF doit embaucher tout le personnel nécessaire au bon déroulement du concours, tant sur le plan technique que sur celui de l'accueil.

Le CIJF préconise de respecter l'égalité femme/homme.

La Commission concours culturels se compose de :

- 1 Président ;
- 1 Vice-Président ;

- 1 Rapporteur ;
- Les membres en charge des concours culturels dont ceux du concours Danse de création.

Ceux-ci doivent :

- coordonner, superviser les activités et la gestion du site choisi pour la discipline dont ils sont responsables et en informer par des rapports réguliers le Président de la commission afin d'assurer le bon suivi des décisions prises lors des réunions.
- Désigner le site choisi et faire un état des lieux choisis et de leurs infrastructures.

L'équipe technique opérationnelle pour le concours Danse de création est composée d'un responsable ainsi que :

- 1 Chef de site ;
- 1 Directeur technique de la salle du concours Danse de Création. Il est chargé de préparer, organiser, contrôler l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation et à l'exploitation technique de la salle ou de l'espace des spectacles;
- 1 Responsable chargé de superviser la tenue des ateliers-rencontres ;
- 1 Animateur ;
- 1 Secrétariat ;
- 1 Equipe d'accueil du public et animations annexes ;
- 1 Chargé de la Communication et 2 assistants ;
- 1 Chargé du catalogue ;
- 1 Photographe ;
- 1 Régisseur général et de plateau ;
- 1 Régisseur son ;
- 1 Régisseur lumière ;
- 2 Electriciens ;
- 2 machinistes ;
- Un régisseur vidéo ;
- Un habilleur ;
- Un maquilleur ;
- 1 couturier ;
- 1 scénographe ;
- 3 Manutentionnaires et 2 assistants ;
- 3 Menuisiers et 2 assistants ;
- 2 Equipes de nettoyage ;
- 1 Equipe de gardiennage ;
- 3 Secouristes ;
- 6 Bénévoles ;
- 2 Chauffeurs.

Etablir un tableau avec les coordonnées de chacun (numéro de téléphone et adresse courriel).

Prévoir des téléphones mobiles (nombre à déterminer).

Prévoir une formation pour les bénévoles (contacts avec les écoles d'art et de communication).

7. Proposition de méthodologie et des rendus des livrables

a. Plans opérationnels

Mise en place d'une commission culturelle chargée de contrôler le bon fonctionnement des activités liées aux concours Danse de création :

Exigences :

- Concevoir un plan opérationnel réaliste

- Concevoir la programmation et le déroulement du concours Danse de création
- Proposer des équipements techniques adéquats et de qualité
- Veiller à l'aménagement et à la dotation du site choisi en matériel
- Etablir une convention avec les responsables du lieu choisi
- Prévoir l'aménagement d'un espace ou d'une salle pour le jury
- Dresser un état des besoins en bénévoles
- Elaborer un plan de formation des diverses équipes
- Répertoire l'équipe technique pour le concours

b. Informations à communiquer aux Etats et gouvernements

- Lieu du site et situation dans la ville hôte
- Fiche technique sur l'espace retenu
- Documents et formalités de douanes s'il y a lieu
- Listes des décors proposés
- Le manuel technique du concours Danse de création
- Rappel des dates et calendrier à respecter

8. Rétroplanning

- Agrément du site retenu et aménagement : - 28 mois
- Réception des fiches techniques détaillées pour toutes les disciplines : - 28 mois
- Liste définitive des membres de la commission : - 24 mois
- Inventaire du matériel : - 24 mois
- Transmission du programme prévisionnel préliminaire : - 24 mois
- Appels d'offres : - 20 mois
- Formation des membres de la commission et du personnel : - 18 mois
- Acquisition du matériel : - 6 mois
- Transmission du programme définitif : - 6 mois
- Visite finale du site par les représentants des Etats et gouvernements participants : - 6 mois
- Période de simulation technique (tests du matériel) : - 6 mois
- Production du manuel technique : - 4 mois
- Evaluation de la formation des membres : - 3 mois
- Publication du manuel technique : - 2 mois
- Publication du programme définitif : - 2 mois
- Réception des décors et éléments scéniques si besoin : - 15 jours
- Démontage des décors et éléments scéniques : à la fin des Jeux ;
- Catalogue des concours culturels : après les Jeux, version numérique.

9. Considérations finales

- Respecter le cahier des charges et la Réglementation propre au concours Danse de création.
- Assurer le succès du concours Danse de création, en faire une promotion et communication de qualité afin que cela soit un événement majeur durant les Jeux et un tremplin pour les artistes.

COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)
Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 cijf@francophonie.org
www.jeux.francophonie.org

